

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel Rouen, 1788

Premiere Section. Verbes Actifs.

urn:nbn:de:hbz:466:1-60158

coise de plus important & de plus ignoré. J'aimerois mieux dire, ce qu'il y a de plus embarrassant; non qu'il soit impossible de poser des principes certains, mais il n'est pas aisé d'en faire toujours une juste application; nos Grammairiens étantlà-dessus si peu d'accord entr'eux, qu'après les avoir tous consultés, on ne sait la plupart du temps à quoi s'en tenir. Par nos Grammairiens, qu'il saut nommer suivant leur ordre d'ancienneté, j'entends Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours & M. l'Abbé Regnier: voilà du moins les plus célebres, & ceux qui paroissent avoir, comme à l'envi, le plus étudié cette question.

Avant que de nous y embarquer, ressouvenonsnous que, sans parler du verbe substantif, dont le participe est indéclinable dans quelque cas que ce puisse être, il y a trois autres especes de verbes, l'adif, le réciproque & le neutre. Or, le participe dans chaque espece a quelques loix particulieres; &, si nous voulons ne rien confondre, il est à propos que chaque espece ait son

article séparé.

r ara

1m=

l'un

: 80

s ne

110-

eux

'au-

re,

oit

lui

ine ion olo-

des la

nc

tit

ins

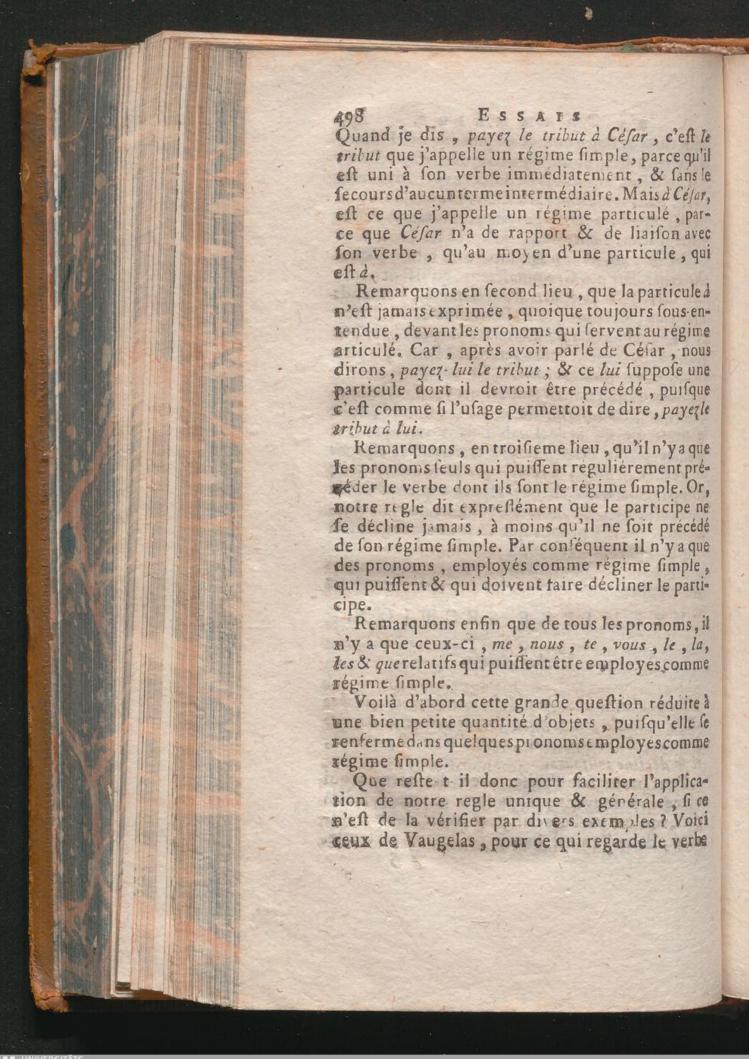
es.

PREMIERE SECTION.

Verbes Adifs.

REGIE unique. Quand le participe des verbes adifs précede son régime simple, il ne se décline jamais; & au contraire, quand il en est précédé, il se décline toujours.

Pour nous familiariser avec des termes qui viendront souvent, rappellons ce que j'ai déjà dit, qu'un verbe actif peut avoir deux régimes, dont l'un est simple & l'autre particulé.



actif dont il s'agit présentement, & qui est celui où se trouve le plus d'embarras.

I. J'ai reçu vos lettres. Bon.

II. Les lettres que j'ai reçues. Bon.

III. Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville; disons rendus.

IV. Le commerce, parlant d'une ville, l'arendu puissante; disons rendue.

st le

li'ur

ns le

jar,

par-

avec

qui

ilea

en-

ime

une

que

ezle

que

pré-

Or.

e ne

cédé

le ,

ell'il

la,

te à

e le

me

Ica-

i ce

rbe

VI. C'est une fortisication que j'ai appris à faire.

V. Je l'ai fait peindre, je les ai fait pein-

On verra que le quatrieme exemple ne fait qu'un avec le troisieme. J'en dis autant du sixieme avec le cinquieme. Mais pour épuiser, s'il est possible, toutes les combinaisons, en voici encore d'autres.

VII. Les peines que m'a donné cette affaire; disons, donnees.

VIII. Plus d'exploits que les autres n'en ont lu. Bon.

IX. Les chaleurs qu'il a fait. Bon.

Reprenons maintenant toutes ces phrases l'une après l'autre, sans perdre de vue la regle unique qui doit en décider.

I.

J'ai reçu vos lettres.] Tous conviennent que c'est ainsi qu'il faut parler, conformément à la regle, qui veut que le participe, lorsqu'il précede son rég me, ne se décline point.

On dira également au pluriel nous avons reçu vos lettres; & une femme qui diroit j'ai reçue vos lettres, parleroit mal. Pourquoi? parce que le nominatif de la phrase n'exerce aucun droit sur le participe qui se construit avec le verbe

¥ 6

500 ESSAIS avoir. Il en est autrement de celui qui se construit avec le verbe être. Mais gardons-nous de les confondre, & n'oublions point qu'à présent il ne s'agit que du premier, qui est le verbe actif. Au reste, si l'on demande, comme ont sait quelques Grammairiens, pourquoi le participe se décline, lorsqu'il vient après son régime; & qu'au contraire, lorsqu'il le précede, il ne se décline pas : je m'imagine qu'en cela nos François, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, quelquefois sans bien savoir quel substantif viendra ensuite. Il est donc plus commode, pour ne pas s'enferrer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un participe dont le substantif n'est point encore annoncé, & peut-être n'est point encore prévu. Mais une réponse qui vaut mieux, parce qu'elle dispense de toute autre, c'est que dans les langues il est inutile de chercher la raison d'une chose convenue, & qui n'est contestée de personne à dater de François I. Car, si nous remontons jusqu'au temps où notre langue étoit au berceau, nous verrons qu'alors le participe se déclinoit aussi-bien devant qu'après son régime. Mais ce qu'aujourd'hui l'on appelle du Gaulois, ne prouve rien pour le temps présent, non plus que l'Italien & l'Espagnot, où M. l'Abbé Regnier vachercher des exemples. Véritablement ces deux langues sont sœurs de la nôtre, sans qu'on puisse bien dire laquelle des trois sœurs est l'aînée ou la mieux partagée, Mais enfin, quelqu'air de ressemblance qu'elles aient, il n'est point permis de prendre l'une pour l'autre, chacune ayant des traits qui la distinguent, & des manieres qui sons tor leaves, parlerelt mat. Fourquet ? car . 9119 is le nominant de la plirate n'exerce en ca droit to be participe that to confirm ever is verbe

II.

Les lettres que j'ai reçues.] Quand le participe est précédé de son régime simple, alors la regle veut qu'il se décline; c'est-à-dire, qu'il prenne le genre & le nombre de son régime. Or, le régime c'est que, pronom relatif, qui a pour antécédent le substantif lettres, féminin, & au pluriel. Reçues est donc & devroit être, comme on le voit clairement, du genre féminin, & au pluriel.

Vaugelas & Ménage n'ont nullement douté que toute phrase semblable à celle-là ne fût soumise à la même loi: & cette loi, si respectée dans toutes les langues, c'est la concordance de l'adjectif avec

fon substantif.

Qui croiroit que le P. Bouhours & M. l'Abbé
Regnier ne la regardent ici que comme un conseil? Au désaut de raisons, ils ont recours à des
autorités; & le P. Bouhours tire les siennes de
M. l'Abbé Regnier lui-même, qui, dans plusieurs
endroits de son Rodriguez, s'étoit dispensé de la

Qu'ensuite le Traducteur de Rodriguez, séduit par un amour-propre d'Auteur, cite en sa faveur deux passages, l'un d'Amyot, l'autre de Racine, nous lui répondrons que l'esprit des grands Ecrivains doit se chercher, non dans un passage seul, qui pourroit n'être qu'une faute d'impression, mais dans l'usage constant & uniforme auquel nous les voyons attachés par-tout ailleurs.

Tenons donc pour très-certain ce qu'enseigne Vaugelas, qu'il faut toujours à peine de faire un solécisme, accorder le participe avec son régime, dans les phrases semblables à celle

na-

ait

fe

au

ne

ns

US

na

ne

er

eft

nê

ue

on

de

6=

u

us

er

1%

le

la

n-

le

38

ESSAIS

que nous examinons. Il y a cependant quelques participes, entr'autres ceux de plaindre & de craindre, qu'il est bon d'éviter au séminin, parce que ces verbes ont formé des substantifs dont la désinence est la même que celle du participe séminin. Qui diroit, c'est une personne que j'ai plainte, c'est une maladie que j'ai crainte, obéiroit à la Grammaire, mais révolteroit l'oreille. A l'égard du masculin, nulle difficulté. On dira les hommes que j'ai plaints, les accidents que j'ai craints. On emploiera même le séminin, pourvu qu'on ait l'art de le placer ensorte qu'il ne puisse être confondu avec le substantif. On diroit fort bien plus crainte qu'aimée: exemple approuvé par Vauge-las, à cause que le plus qui précede ne laisse pas

ombre d'équivoque.

Toute équivoque est vicieuse, sans doute : mais on ne doit pas remédier à une faute par une autre. Que je dise, en parlant de livres ou de papiers, je les ai rangés par ordre dans mon cabinet, je laisse (9) en doute » si c'est moi qui » ai pris le soin de les ranger, ou si je veux » dire seulement que je les ai, & qu'ils y sont » rangés par ordre; & je ne fais aucune distinc-» tion entre l'action de la personne & l'état » de la chose «. A cela, suivant M. l'Abbé Regnier, le remede seroit que l'on dit : je les ai rangé, pour marquer l'action, & je les ai rangés, pour marquer l'état. Mais, dans l'un & dans l'autre sens, notre langue n'admet que rangés; &, comme elle fournit d'autres tours en abondance, c'est notre affaire d'en choisir un qui , sans être obscur , soit régulier. Ici l'équivoque vient de ce qu'avoir est verbe auxiliaire dans cette phrase, je les ai rangés, si j'entends que

⁽⁹⁾ Regnier, Grammaire, p. 490.

c'est moi qui ai rangé mes livres: au lieu que dans l'autre sens il est verbe actif, signifiant la même chose que posséder.

Autrefois la regle dont nous parlons avoit lieu

dans une construction telle que celle-ci:

Quand les tiedes (1) Zéphirs ont l'herbe rajeunie,

où l'on voit que le régime, l'herbe, se trouve placé entre l'auxiliaire & le participe. Ainsi lerégime, quelque substantif que ce sût, rendoit anciennement le participe déclinable lors qu'il le précédoit. Aujourd'hui cette faculté de précéder le participe n'appartient qu'à ce petit nombre de pronoms dont j'ai donné la liste ci-dessus. Tant mieux: car la regle étant ainsi restreinte, elle n'en deviene que plus facile à retenir.

III & IV.

Les habitants nous ont rendu maîtres de la ville.] Le commerce, parlant d'une ville, l'a rendu puissante.] Toute la différence que Vaugelas met entre ces deux phrases, c'est que le participe est suivi d'un substantif dans la premiere, & d'un adjectif dans la seconde. Mais, à parler exactement, il n'y a nuile différence pour la syntaxe & la valeur grammaticale, entre un pur adjectif & un substantif, qui est de la classe des noms communs, sur-tout lorsqu'il n'est pas accompagné de l'article; d'où il s'ensuit que maîtres & puissante ne donnent lieu qu'à une seule & même question.

On vient de voir que le participe se décline, lorsque terminant le sens d'une phrase ou d'un

(1) La Fontaine dans ses Fables. Voyez Remarques fur Racine, Rem. XV.

lues

de

rce

it la

mi-

à la

mes

On

ait

011-

plus

ge-

pas

e :

de

qui

eux

ont

nc-

état

Rem

s at

ar

un

nue

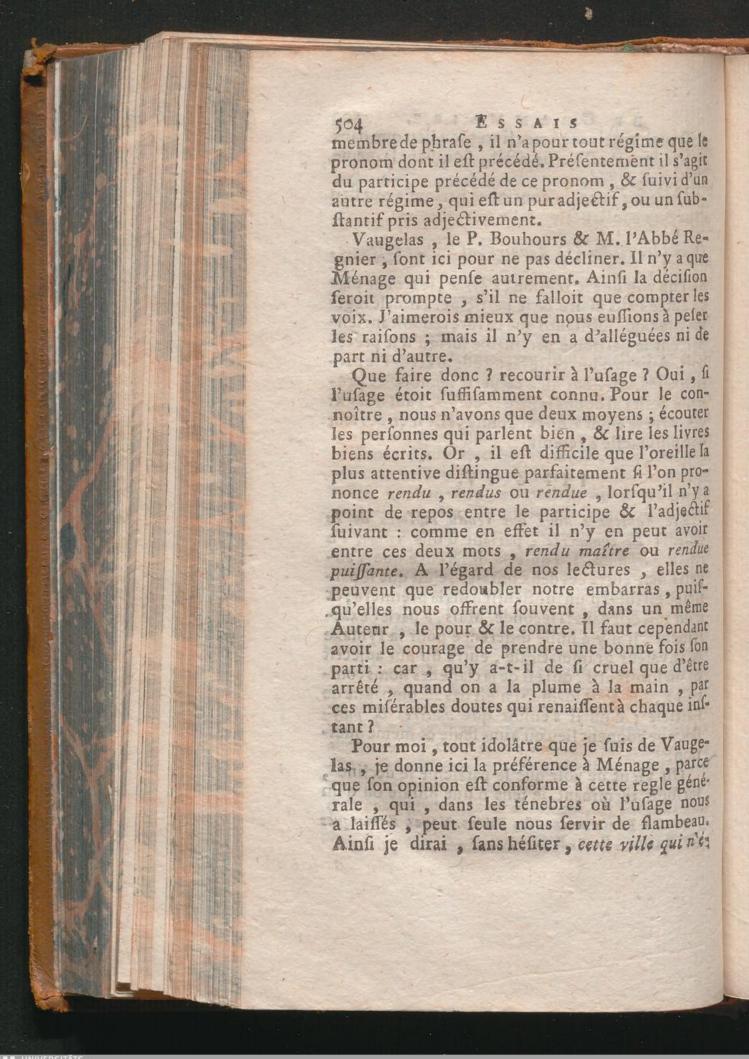
sen

un

110

ire

que



toit rien autrefois, le commerce l'a rendue puiffante; & avec Phedre, parlant de l'épée d'Hippolyte:

Je l'ai rendue (2) horrible à ses yeux inhumains.

Ailleurs, après avoir fait mention de la Grece, Racine a écrit:

De soins (3) plus importants je l'ai crue agitée.

Voilà, dis-je, ce qui paroîtroit le plus raisonnable. Car, puisqu'il est incontestablement reçu
que le participe se décline, quand il est précédé
d'un relatif qui fait son régime seul, on doit, ce
me semble, pour agir conséquemment, le décliner aussi, quand, outre le relatif, il régit encore
un nom qui se rapporte & se lie nécessairement au
relatif: ensorte que le relatif, le participe & le
nom suivant ont ensemble un rapport d'identité, qui les soumet tous les trois aux mêmes
loix grammaticales, & par conséquent les
oblige tous les trois à s'accorder en genre & en
nombre.

J'avoue que le raisonnement est inutile, ou même ridicule, quand l'usage a décidé. Mais ici l'usage nous abandonne le choix, & dès-lors pouvons-nous mieux faire que de consulter l'analogie, dont l'usage est lui-même l'Auteur? Puisqu'il veut que je dise, les lettres que j'ai reçues, ne dirai-je pas également, les lettres que j'ai reçues ouvertes, si je ne les ai reçues que décachetées.

Par cette derniere ligne, que je viens d'écrire tout uniment & sans dessein, je m'ap-

(3) Phedre, III, 1. (3) Andromaque, I, 2.

relies on a tant duning

e le

igit

un

1b-

Re-

que

les

i de

, fi

OII-

rer

res

le la

-01

'va

Etif

701r

due

ne

11f-

ême

lant

fon

être

par

inl-

ige-

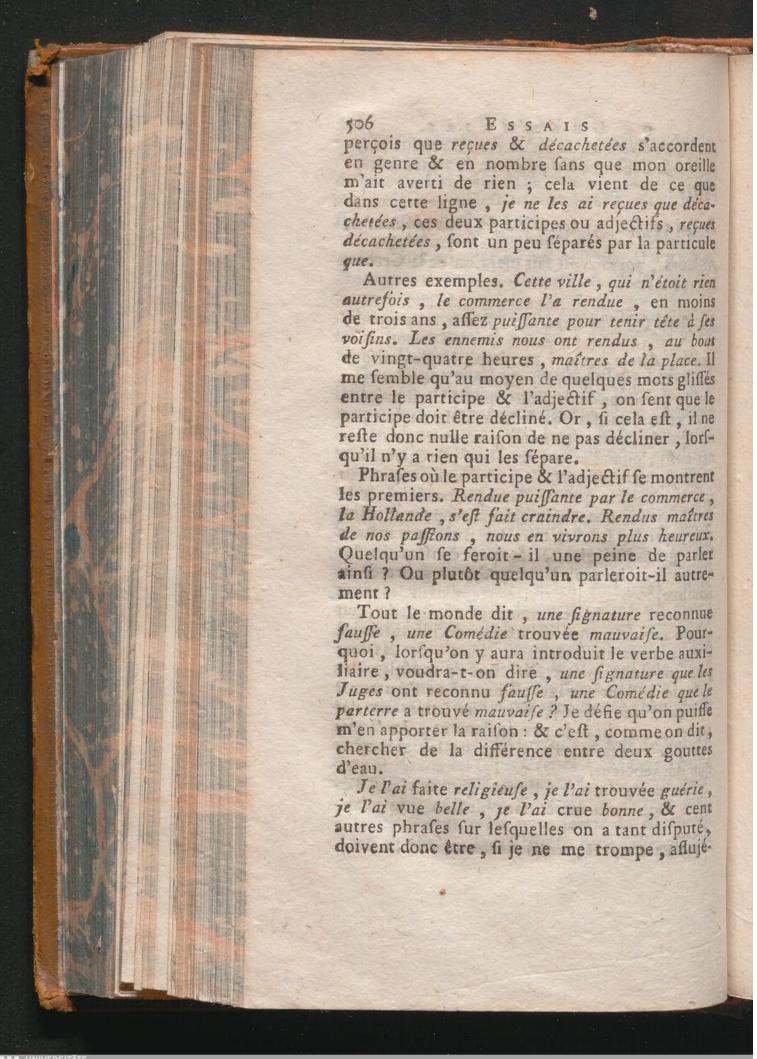
arce

éné-

ous

eau.

nes



DE GRAMMAIRE. 507 ties toutes à cette regle inviolable, qui prefcrit la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Il est bien vrai que deux mots qui ont la même désinence, & qui se touchent; par exemple, je l'ai trouvée changée, je l'ai vue émue, sont une consonnance peu agréable; & c'est ce qui arrive assez souvent lorsque deux participes se trouvent ensemble, l'un comme tel, l'autre comme pur adjectif. Mais la Grammaire ne se charge que de nous enseigner à parler correctement. Elle laisse à notre oreille, & à nos réslexions, le soin de nous apprendre en quoi consistent les graces du discours.

V&VI.

Je les ai fait peindre, c'est une fortisication que j'ai appris à faire.] On regrette, & avec raison, beaucoup de termes qu'il a plu à l'usage de proscrire. Icelui étoit d'une commodité infinie. Qu'il me soit permis de le rappeller pour un moment, & de le mettre ici à la place des pronoms relatifs qui entrent dans les deux exemples que nous venons de réunir. J'ai fait peindre iceux : c'est une fortification ; j'ai appris d faire icelle. On voit déjà, sans aller plus loin, que ces deux phrases n'ont rien de commun avec la regle dont nous continuons l'examen. Cette importante regle dit que le participe se déclinera toutes les fois qu'il sera précédé du pronom relatif, qui est son régime. Or, ces pronoms relatifs, les & que, sont ici le régime, non du participe, mais de l'infinitif; car les se rapporte à peindre & que se rapporte à

Tant d'autres phrases entassées par M. l'abbé

dent

eille

eca-

cues

cule

rien

oins

i ses

bout

e. Il

issés le le

l ne

rent

ce ,

tres

eux.

rler

tre-

nue

our-

IXI-

les

e le

iffe

ilt,

ttes

120

té,

116-

ESSAIS Regnier, c'est une chose que j'ai cru vous devoir dire; la consequence que j'ai prétendu vous en faire tirer; une clause qu'on a desiré y ajouter; la maison que l'on a commencé à bâtir; toutes ces phrases, dis-je, sont visiblement dans le même cas, qui n'est point celui où le participe doit être décliné, puisque le régime tombe, non sur le participe, mais sur l'infinitif. Aussi nos Grammairiens sont-ils tous d'accord fur ce point. Mais la question jusques-là n'est qu'effleurée. Pour l'approfondir, il falloit demander en général quand le participe doit être décliné ou non, étant suivi d'un infinitif. Distinguons. Ou le pronom relatif, qui est régi, se rapporte au participe même, ou il se rapporte à l'infinitif. Dans le premier cas, le participe se décline. Dans le second cas, il ne se décline point. Jusqu'ici donc les phrases proposées ne regardent qu'une partie de la question. Un seul exemple rassemblera le tout, & fera en même-temps voir que notre langue, autant qu'il dépendoit d'elle, a prévu les équivoques. Je l'ai vu peindre, ou , je l'ai vue peindre. On dira l'un & l'autre, mais en des sens très-différents. Je l'ai vu peindre, c'est-à-dire, j'ai vu faire son portrait. Je l'ai vue peindre, c'est-à-dire, je lui ai vu le pinceau à la main. Pourquoi vu dans le premier sens ? Parce que le régime se rapporte à l'infinitif. Vidi , cum eam pingeret. Pourquoi vue dans l'autre sens? Parce que le régime se rapporte au participe. Vidi eam, cum, pingeret. Racine, dans Britannicus, où il fait dire à Néron, en parlant de Junie, Cette nuit (4) je l'ai vue arriver en ces lieux; (4) Britannicus, Act. II, sc. 2.

Racine, dis-je, avoit mis dans sa premiere edition, je l'at vu cette nuit, &c. Il se corrigea. Pourquoi? Parce que vue se rapporte à Junie,

-& non pas à l'infinitif qui suit.

riou

e12

er;

ites

mê-

210

rle

ord

eft

de-

tre

if-

(e

eà

ie

ine

ar-

m-

ps

oit

·e 9

172-

Je

le

er

ns

au

3

Puisqu'il faut dire, je l'ai vue arriver, on dira par conséquent, je l'ai vue partir, je l'ai vue passer; & ainsi de tous les infinitifs qui sont verbes neutres. Car les neutres n'ayant point de régime, c'est une nécessité que le régime se rapporte au participe qui précede ces infinitifs, & que le participe s'accorde avec le régime.

On dira, je l'ai entendue chanter, si l'on parle d'une Musicienne; & alors chanter est pris neutralement. On dira, je l'ai entendue chanter, si c'est d'une cantate qu'on veut parler; &

alors chanter est actif.

Ajoutons que l'infinitif est quelquesois sousentendu, & que le participe doit alors demeurer indéclinable, comme dans ces phrases, je lui ai fait toutes les caresses que j'ai dû; il a eu de la Cour toutes les graces qu'il a voulu. On sousentend faire & avoir; & c'est à ces verbes que le régime doit se rapporter. Ainsi dues & voulues

seroient des fautes grossieres.

Je dois encore avertir qu'on ne décline point le participe de faire devant un infinitif, quand faire est pris dans le sens d'ordonner, être cause que. Par exemple, ces troupes que le Général a fait marcher; & la raison de cela est que faire marcher n'est regardé que comme un seul mot; ou du moins ce sont deux mots inséparables, & qui ne présentent qu'une seule idée à l'esprit. Car, si le participe étoit séparé de l'insinitif, la phrase ne diroit plus ce qu'on a voulu dire. Ainsi le féminin que, dans l'exemple allégué, ne se rapporte pas uniquement au par-

ESSAIS ticipe fait, & ne peut pas non plus être régi par marcher, verbe neutre; mais il se rapporteà tous les deux conjointement, parce que fait ne faisant qu'un avec marcher, lui communique la faculté qu'il a de régir. VII. Les peines que m'a donné cette affaire. Tous nos Grammairiens font d'accord sur cette phrase, ils l'approuvent, & cependant j'oserai n'être pas de leur avis. Ou plutôt, étant, comme je le suis, persuadé que le mien n'est d'aucun poids, je me bornerai à dire que l'Académie, depuis si long-temps que je suis à portée d'entendre les leçons, m'a paru, toutes les fois que cette queltion a été agitée, se décider pour le parti que i'embraffe. Une legere transposition de mots cause ici toute la difficulté. Il s'agit du participe mis avant son nominatif, au lieu d'être après. Faut-il alors le décliner ou non? Vaugelas, dans sa premiere remarque sur les participes, admet notre principe; que tout participe qui est précédé de son régime, doit se decliner: & dans une seconde remarque intitulée, belle & curieuse exception à la regle, il prétend que ce principe cesse d'être vrai, quand le participe précede son nominatif. Ainsi, selon lui, nous dirions, les peines que cette affaire m'a données; & au contraire, les peines que ma donné cette affaire. Véritablement, si je convenois de l'exception, je la trouverois belle & curieuse. Mais, pour donner atteinte à une regle générale, il faudroit que l'usage nous eût parlé de maniere à ne laisser aucun doute. Or, je vois que nos meile

leurs Ecrivains ont été les plus fideles observateurs de la regle générale, & n'ont point eu d'égard à cette prétendue exception.

Tout le monde sait une jolie épigramme, tra-

duite du latin :

régi

rteà

it ne

ue la

Tous

'être

je le

ids ,

ais si e ses

juef-

que

oute

fon

rsle

r les

par-

de=

lée,

end

rti-

ui,

ma

ma

on,

TUO

roit

ell-

Pauvre Didon, où t'a réduite De deux amants le triste sort? L'un en mourant cause ta fuite; L'autre en suyant cause ta mort.

Et pour s'assurer que ce n'est point la rime qui amene réduite, ne lit-on pas dans Racine, au milieu du vers:

Ces yeux (5) que n'ont émus ni soupirs ni terreur?

On lit dans la septieme réflexion sur Longin, la langue qu'ont écrite Cicéron & Virgile. On lit dans le Tite-Live de Malherbe, la Légion

qu'avoit eue Fabius, &c.

A quoi bon un plus grand nombre d'autorités? Car j'avoue qu'il est aisé d'en produire de toutes contraires. Ainsi, l'usage étant partagé, nous ne pouvons mieux faire que d'en revenir toujours à notre regle générale, contre laquelle il n'y a rien ici à nous objecter pour acquérir le droit de la restreindre, si ce n'est que nous prononçons, les peines que m'a données cette affaire, sans faire sentir les deux lettres sinales du mot données. Hé combien d'autres lettres supprimées par la prononciation, mais dont la suppression dans l'écriture feroit un solécisme?

VIII.

Plus d'exploits que les autres n'en ont lu.]

(5) Britannicus, ade V, fc. 1.

512 ESSAIS

Voici la phrase entiere, tirée du remerciement de M. Despréaux à l'Académie. Quand ils diront de Louis-le-Grand, à meilleur titre qu'on ne l'a dit d'un fameux Capitaine de l'antiquité, qu'il a fait lui seul plus d'exploits que les autres n'en ont lu, c'est-à-dire, qu'ils n'ont lu d'exploits. Assurément, lus auroit été une faute, mais de ces fautes qui, lorsqu'on n'est pas averti, échappent aisément, puisqu'un de nos maîtres en l'art d'écrire, traduisant le passage atin auquel M. Despréaux fait allusion, dit, qui a plus achevé de guerres, que les autres n'en ont lues, c'est-à-dire, qu'ils n'ont lu de guerres.

Pour sentir en quoi la faute consiste, il ne faut que rappeller notre regle générale, qui rend le participe déclinable, quand il est précédé, non de son régime particulé, mais de son régime simple. Or, le régime, c'est en, particule relative & partitive, laquelle suppose toujours dans son corrélatif la préposition de, & par conséquent ne répond jamais à un régime simple. Ainsi, la phrase de M. Despréaux, qui ne décline pas, est correcte; & celle de M. d'Ablancourt, qui

décline, est irréguliere.

reflectacie to de att. X I agua

Les chaleurs qu'il a fait.] Personne n'a jamais songé à dire, les chaleurs qu'il a faites pendant l'été, les grandes pluies qu'il a faites en automne, la disette qu'il y a eue pendant l'hiver dernier. Personne, dis-je, n'ignore que le participe est indéclinable dans ces sortes de phrases, & tel est le privilege des verbes qu'on appelle impersonnels. Une exception de cette nature étant seule, & si connue de tout le monde,

monde, n'est propre qu'à confirmer notre regle, & qu'à lui assurer de plus en plus le titre de regle générale, toujours la même dans tous les cas imaginables, où le participe des verbes actifs peut se placer.

SECONDE SECTION.

Verbes réciproques.

Regle unique. Quand le participe des Verbes réciproques est précédé de son régime particulé, il ne se décline jamais; &, au contraire, quand il l'est de son régime simple, il se décline toujours.

Je renferme dans la classe des verbes réciproques, tout verbe qui forme avec l'auxiliaire être ses temps composés, & dont le régime, ou l'un des régimes, quand il y en a deux, & nécessairement un pronom signifiant la même personne ou la même chose que son nominatif. Ainsi, se louer, s'admirer, se repentir, sont également regardés comme verbes réciproques, au participe desquels la Grammaire impose les mêmes loix; & ce n'est pas ici le lieu d'expliquer plus au long la nature (6) de ces verbes, qui dans le fond ne diffe-

(6) On pourroit être curieux de savoir leur origine. Je l'ai trouvée dans un livre assez rare. Multæ sunt reciprocæ locutiones in veteri Anglo-Saxonum idiomate. Hoc loquendi genus à Gothis deduxêre majores nostri. Talia sunt multa in hodierna Gallorunz lingua, ut je me repends, il se trompe, je me réjouis vous vous égarez, ils se promenent. Unde Græcorum & Latinorum verba passiva, & neutro-passiva recipromis phrasibus verti possunt quandoque apud Gallos procas locutiones linguæ Gallicæ esse planè Gothia.

Tome II.

li-

On.

lu

as

ge

es es

ne

nd

m-

on

ne la

101

12-

tes

tes

hi-

le

de

on

tte

le

63